



Nom de l'école :	St-Philippe
Nom de la direction :	Pauline Cyr
Coordonnateur du dossier :	Cindy Andrade
Noms des membres du comité :	Pauline Cyr, Cindy Andrade, Audrey Bisailon, Michèle Marchand
Particularités de l'école :	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement préscolaire et primaire • 200 élèves • Côte de défavorisation : 9 • Milieu rural
Valeur (s) provenant de notre projet éducatif en lien avec le climat scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Respect • Responsabilité • Engagement

1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Analyse	2019-2020
À la suite du portrait fait en regard de la violence à l'école et des mesures actuelles mises en place, quelles sont les informations importantes à retenir pour notre école?	Puisque seulement 69% de nos élèves se sentent en sécurité dans l'autobus, nous poursuivons les modélisations et les interventions auprès de notre clientèle afin de favoriser le sentiment de sécurité.



2019-2020	
Voici les priorités à améliorer à notre école :	<ul style="list-style-type: none"> • L'importance d'avoir une compréhension commune des outils reliés à la gestion des comportements • Développer un langage commun • S'assurer que toutes les interventions de l'équipe soient en cohérence avec le mode de vie de l'école
Objectifs :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Diminuer les écarts de conduite dans toutes les aires de vie de l'école. 2. Augmenter le sentiment de sécurité perçu chez les élèves dans l'autobus d'ici juin 2020. (80%) 3. Maintenir le sentiment de sécurité perçu chez les élèves à l'école d'ici juin 2020. (95%)

2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE

2019-2020		
Voici les mesures universelles de prévention qui seront mises en place :	Maintenir un comité climat scolaire	2019-2020
	Mise en place du programme ACEP	
	Formation du personnel en lien avec le programme ACEP	
	Mettre en application le nouveau mode de vie de l'école et le présenter aux élèves	Septembre 2019
	Enseignement explicite des comportements attendus	Voir calendrier des plans de leçon prévus 2019-2020
	Plan stratégique de surveillance et application de ce plan lors des récréations	Juin 2019 et septembre 2019 Régulation lors des rencontres du comité d'encadrement
	Mettre en place une brigade de la bienveillance dans l'horaire du centre d'emploi	



	Offrir une conférence pour sensibiliser les parents	
	Offrir de la formation sur l'outil Mémo aux membres du personnel	
	Retour du banc de l'amitié	
	Animation d'ateliers par la policière-éducatrice sectorielle au 3 ^e cycle (LSJPA et Cyber sûreté) et par l'AVSEC	
	Maintenir et bonifier les ateliers de niveaux 1 et 2 offerts par la TES	
	Maintenir et bonifier les activités au dîner	

3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

2019-2020	
Voici les mesures de collaboration qui sont prévues :	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à l'ordre du jour du CÉ un point statutaire sur la prévention de la violence deux fois par année • Distribution d'un dépliant d'informations pour présenter le plan de lutte • Capsules portant sur l'intimidation dans le journal de l'école destiné aux parents • Utilisation de l'agenda, du téléphone et du courriel pour les communications avec les parents • Rencontrer les parents (début d'année, remise du 1^{er} bulletin et au besoin) • Inviter des parents bénévoles à participer aux célébrations-écoles

4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT ET UNE CONSIGNATION DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

2019-2020	



Voici les modalités qui sont prévues :

À l'école Saint-Philippe, toute dénonciation en lien avec un acte d'intimidation ou de violence sera traitée de manière confidentielle, et ce, dans les plus brefs délais.

La consignation des actes de violence et d'intimidation se fait à l'aide de l'outil MÉMOS.

5. LES INTERVENTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR UN AUTRE INTERVENANT

2019-2020

Voici les actions qui sont prévues :

(Mesures éducatives et de sanction) :

Recueillir l'information auprès des personnes impliquées (victime, auteur et témoin (s))

- Analyser la situation
- Identifier les besoins et élaborer un plan des mesures appropriées à appliquer pour tous les acteurs : victime, agresseur et témoin
- Consigner les faits et les interventions
- Effectuer un suivi post-intervention

Mesures possibles :

- Rappel, apprentissage et renforcement du comportement attendu
- Rencontres avec les personnes concernées
- Retrait du groupe
- Démarche de réparation accompagnée d'un intervenant



	<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement ou remplacement du matériel • Réflexion écrite • Mesures d'accompagnement, d'aide et de soutien pour les auteurs, les complices et leurs parents • Plan d'action • Suspension interne ou externe • Protocole de retour de suspension • Collaboration avec le service éducatif de la CS ou les partenaires externes (Ex. : CSSS, service de police) • Plainte policière • Toutes autres mesures appropriées à la situation
--	---

6. LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

2019-2020	
<p>Voici les mesures de confidentialité qui sont prévues :</p>	<p>Les informations concernant les actes d'intimidation et de violence seront consignées dans l'outil MÉMOS : accès limité à la direction et aux intervenants scolaires concernés.</p>



7. LES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR DE TEL ACTE

2019-2020

Voici les mesures d'encadrement qui sont prévues :

VICTIMES

Niveau 1 (mesures universelles)

- Évaluer la détresse de l'élève
- Assurer un climat de confiance pendant les interventions
- Écouter activement l'élève
- Consigner les actes d'intimidation et laisser des traces des interventions
- Informer l'élève qu'il y aura un suivi et mettre en place des mesures de protection
- Impliquer l'élève dans le processus d'intervention
- Communiquer avec les parents

Niveau 2 (mesures ciblées)

- Communiquer avec les parents
- Référer l'élève vers une personne ressource du milieu scolaire qui interviendra à moyen terme sur certains éléments : recherche d'aide, recadrage des perceptions...
- Au besoin, proposer des scénarios sociaux
- Enseigner explicitement des comportements attendus
- Prévoir un plan d'action au besoin

Niveau 3 (mesures dirigées)

- Référer à des ressources externes (psychologue,

AUTEURS D'ACTES D'INTIMIDATION

Niveau 1 (mesures universelles)

- Assurer un climat et un lien de confiance durant les interventions
- Écouter activement l'élève afin d'obtenir sa version des faits
- Signaler à l'élève qu'il y a eu des actes d'intimidation ou de violence et que ces gestes sont inacceptables
- Mentionner explicitement à l'élève les comportements attendus de l'école
- Rappeler et appliquer le mode de vie
- Appliquer les conséquences de façon logique, équitable, cohérente, personnalisée et selon la gravité et la fréquence des gestes posés
- Mesures réparatrices
- Communiquer avec les parents

Niveau 2 (mesures ciblées)

- Maintenir le lien avec l'élève malgré les récidives
- Impliquer l'élève dans la recherche de solution
- Amener l'élève à réparer les torts causés
- Distinguer l'élève de ses comportements et évaluer la

TÉMOINS

Mesures de soutien

- Accueillir l'élève de façon chaleureuse
- Prendre au sérieux les dénonciations
- Offrir l'opportunité d'exprimer ses émotions
- Valoriser leurs interventions et les inviter à poursuivre
- Assurer la confidentialité
- Offrir du soutien et de l'aide au besoin
- Consigner les actes dénoncés



	<p>médecin)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référer vers des services externes (policiers, CISSS, DPJ) 	<p>fonction de ses comportements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseigner explicitement des comportements attendus • Prévoir un plan d'action au besoin <p>Niveau 3 (mesures dirigées)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référer à des ressources externes (psychologue, médecin) • Référer vers des services externes (policiers, CISSS, DPJ) 	
--	--	--	--

8. MODALITÉS POUR SIGNALER UNE PLAINTÉ À LA DIRECTION GÉNÉRALE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

2019-2020

Voici les modalités qui sont prévues :

Saisie des données dans l'outil de consignation et transmission des plaintes.



9. LE SUIVI (RÉGULATION) QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (VICTIMES, AUTEURS, TÉMOINS ET LEURS PARENTS; ENGAGEMENT DE LA DIRECTION)

2019-2020	
<p>Voici le suivi qui sera donné aux victimes, auteurs, témoins ainsi qu'à leurs parents (par qui, de quelle façon et à quelle fréquence). Voici l'engagement de la direction pour la régulation donnée.</p>	<p>La direction s'engage à mettre en place un mécanisme de suivi adéquat selon chaque cas de violence ou d'intimidation.</p> <p>Niveau 1 : Suivi fait par le titulaire (en rencontre individuelle, conseil de coopération, communication avec les parents, etc.).</p> <p>Niveau 2 : Suivi fait par l'éducatrice spécialisée auprès du titulaire, des parents, des surveillantes du dîner, des éducatrices du service de garde et de la direction.</p> <p>Niveau 3 : Suivi fait par la direction auprès du titulaire, des parents, des surveillants du dîner et des éducatrices du service de garde. Révision du plan d'action ou du plan d'intervention. Collaboration avec les services externes.</p>

Dates de révision ou d'actualisation :	Le plan de lutte sera révisé par le comité en décembre et en avril.	
Signature de la direction d'école :		Date : Le 1 ^{er} mai 2019
Signature de la personne-ressource:		Date :
Signature de la présidence CÉ :		Date :